

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

# Guide du candidat De l'Appel à Manifestation d'Intérêt du volet « Living PACA Labs » Programme PACA Labs 2014-2020

---

# Table des matières

1.	PRESENTATION DU PROGRAMME PACA LABS 2014-2020.....	3
2.	OBJET .....	5
3.	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'AMI .....	5
4.	PROCESSUS DE CANDIDATURE .....	5
5.	ELIGIBILITE DES CANDIDATS.....	6
6.	CRITERES DE SELECTION .....	6
7.	PROCEDURE DE SELECTION.....	7
7.1.	DEPOT DU DOSSIER.....	7
7.2.	ELIGIBILITE DES DOSSIERS.....	7
7.3.	SELECTION DES CANDIDATURES.....	7
7.4.	ATTRIBUTION DU LABEL.....	7
8.	BILAN.....	8
9.	RENOUVELLEMENT .....	8
10.	CESSATION DE LA LABELLISATION .....	8
11.	ENGAGEMENT DES BENEFICIAIRES.....	8
12.	SE FAIRE ACCOMPAGNER.....	9
13.	VOS INTERLOCUTEURS .....	9
14.	REFERENCES.....	9
15.	CALENDRIER DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET .....	9

Ce guide a pour objectif d'aider les structures qui souhaitent candidater au label Living PACA Labs. Les futurs candidats doivent prendre connaissance des délibérations du Conseil Régional, citées en référence, qui prévalent juridiquement sur le présent document.

## 1. Présentation du programme PACA Labs 2014-2020

Le nouveau cadre d'intervention relatif au programme PACA Labs 2014-2020<sup>1</sup> a été approuvé par les élus régionaux lors de l'Assemblée Plénière du 25 avril 2014.

Ses principaux objectifs stratégiques macro et micro économiques sont ainsi définis :

- Conforter Provence-Alpes-Côte d'Azur comme région innovante et « leader » dans le domaine de l'innovation « ouverte centrée-usagers » et valoriser les expérimentations réalisées sur les territoires régionaux ;
- Promouvoir les modèles et les méthodes d'innovation « ouverte centrée-usagers » au sein de l'écosystème d'innovation régional et territorial ;
- Favoriser l'adoption par les collectivités territoriales de pratiques d'innovation ouverte « centrée-usagers » pour développer de nouveaux services publics ou services d'intérêt général ;
- Développer et mettre en réseau les lieux et les services d'innovation ouverte « centrée-usagers » en Provence-Alpes-Côte d'Azur accessibles à l'ensemble des innovateurs du territoire et en particulier aux entreprises ;
- Promouvoir et soutenir la co-conception et l'expérimentation en grandeur nature de solutions innovantes, afin d'aider les entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à développer leurs produits ou services et faire connaître leurs savoir-faire ;
- Favoriser l'émergence d'innovation disruptive en lien avec les défis sociétaux et territoriaux.

**PACA Labs pour la période 2014-2020, comporte 3 volets :**

- **PACA Labs : « Innover avec son marché »**  
Ce volet vise à favoriser la mise sur le marché de produits ou de services innovants qui correspondent aux attentes de leurs usagers (prescripteurs, utilisateurs, ...), par l'intégration de leurs besoins dès la phase de conception et/ou par la confrontation de prototypes fonctionnels à leurs usages réels.
- **PACA Labs : « Émergences »**  
Contrepartie de la spécialisation de la politique publique d'innovation régionale et cherchant, au-delà même des dispositifs existants<sup>2</sup>, à détecter l'innovation fortement disruptive émanant de tout type d'innovateur, ce volet vise à soutenir l'émergence et la réalisation de projets d'innovations hétérodoxes.
- **PACA Labs : « Living PACA Labs »**  
Ce volet vise particulièrement la mise en capacité de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière de lieux et de services d'innovation ouverte « centrée-usagers ».

Il doit agir en complémentarité des initiatives nationales<sup>3</sup> et, notamment, en articulation avec la politique French Tech<sup>4</sup> développée par le ministère chargé des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique.

Il s'agit, ici, de soutenir l'émergence et/ou d'accompagner le développement, de lieux physiques et d'organiser la mise en place d'un réseau régional de ces lieux et de ces services.

Ces lieux et ces services seront labellisés par la Région. Un référentiel en précise les attentes<sup>5</sup>.

Ce réseau doit permettre à terme, aux entreprises notamment, de disposer de l'environnement favorable et des compétences techniques nécessaires pour développer leur processus d'innovation, d'avoir accès aux services d'innovation ouverte « centrée-usagers » adaptés à leur projet, de se

<sup>1</sup> Délibération n°14-313 du 25 avril 2014 du Conseil régional approuvant le nouveau cadre d'intervention 2014-2020 du programme PACA Labs

<sup>2</sup> Une part importante de l'innovation et notamment la plus disruptive, ne peut bénéficier des dispositifs de soutien existants, inadaptés à la capter et à l'accompagner, du fait de leurs spécificités et de leurs modalités d'action.

<sup>3</sup> Par exemple les appels à projet similaires à celui porté par la DGCI sur [l'aide au développement des ateliers de fabrication numérique en 2013](#)

<sup>4</sup> <http://www.lafrenchtech.com/>

<sup>5</sup> Ce référentiel est amené à évoluer dans le futur nourri notamment par l'intelligence collective émanant de ce réseau et de la poursuite du programme recherche action, il est annexé aux guides du candidat.

mettre plus facilement en relation avec les usagers, de disposer de lieux d'expérimentation et de démonstration pour leurs approches « usages ».

Par ailleurs, ce réseau, au travers de ces lieux, a également vocation, dans le cadre d'une animation dédiée, à assurer la diffusion et l'appropriation des connaissances et méthodologies de l'innovation ouverte « centrée-usagers », à permettre l'émergence d'idées et de projets, de mettre en relation les futurs partenaires de ces démarches collaboratives.

Il est souhaité, qu'au sein de ce réseau, émergent des lieux « tête de réseau », en capacité d'accompagner les innovateurs sur l'ensemble du processus d'innovation et de fournir une offre de service à haute valeur ajoutée<sup>6</sup>.

Ces « hubs » de l'innovation ouverte « centrée-usagers » pourront être thématiques (en lien avec les domaines d'activité stratégiques inscrits à la SRI) et/ou de type généralistes avec une vocation plus territoriale.

Dans le cadre de ce volet plusieurs types d'action pourront être soutenus.

- **La mise en réseau et l'animation du réseau des lieux et des services d'innovation ouverte centrée-usagers**

La Région proposera un processus de labellisation, s'appuyant sur un référentiel. Ce label différenciera, notamment, des lieux proposant une offre de services de ceux proposant en plus une capacité globale d'opérer le processus d'innovation ouverte au travers de ses services propres ou de ceux du réseau. Cette labellisation pourra prendre la forme d'appels à manifestation d'intérêt.

Ce réseau sera articulé fortement au réseau PACA innovation et pourra en devenir partie intégrante. Une articulation sera également recherchée avec les « ERIC – Labs » du réseau des Espaces Régionaux Internet Citoyen (ERIC – centres de ressources).

- **L'émergence de nouveaux lieux ou le soutien au développement de lieux existants**

Si l'objectif d'un réseau régional structuré, dynamique, comportant une diversité de lieux permettant d'adresser les différentes problématiques de l'innovation par l'usage, parmi lesquels les « hub » offriraient un service d'intégration à haute valeur ajoutée, ..., se perçoit aisément, il sera nécessaire de procéder par étape pour l'atteindre.

La Région devra opérer, par exemple, par appels à projets successifs, permettant à la fois au territoire d'être maillé par une ensemble de « tiers-lieux » d'innovation ouverte centrée-usagers<sup>7</sup> suffisamment dense et varié et également d'accompagner les volontés locales dans leur évolution, notamment, vers les « hubs - tête de réseau ».

Il ne s'agira pas de créer ex nihilo de « nouveaux lieux » déconnectés de l'écosystème d'innovation existant mais à contrario de favoriser les synergies avec les structures du réseau PACA Innovation<sup>8</sup>, la « montée en gamme » des « tiers-lieux » existants et leur mise en relation avec ce même réseau.

La dimension partenariale au plan local et national<sup>9</sup> et l'ancrage territorial de ces structures sont des facteurs importants de pertinence et de réussite de ces projets.

Les lieux et les projets soutenus devront avoir fait au préalable l'objet d'une demande de labellisation. La Région pourra financer ces lieux et ces projets et/ou leur étude de faisabilité.

---

<sup>6</sup> Notamment les services d'innovation centrée-usagers en design de services et en Sciences Humaines et Sociales

<sup>7</sup> Dans ce cadre il sera possible, par exemple et si cela est jugé opportun, de soutenir des initiatives de type « [Fab Lab](#) », des projets de services de type « [Cantine](#) » au sein d'espaces de « coworking », des services en « Design de Service » et/ou en « Sciences Humaines et Sociales » au sein de lieux d'innovation ouverte centrée-usagers,...

<sup>8</sup> Pépinière, incubateur, hôtel d'entreprises, plateforme technologique, ...

<sup>9</sup> Voir international.

## 2. Objet

---

L'appel à manifestation d'intérêt permet aux organisations éligibles de candidater au label Living PACA Labs. Le label Living PACA Labs a pour objectif, notamment, d'aider les acteurs de l'innovation et ceux opérant les « nouveaux lieux de travail » à se faire connaître et être reconnus, à partager les problématiques communes et à leur trouver des solutions, à tisser des liens d'échanges (de services, de projets, de communautés ...),...

Le Label Living PACA Labs est la marque de qualité régionale de l'offre de services que porte chacune de ces structures, il est complété d'une mention (Communauté, Télé-centre, Coworking, Fablab, Hackerspace, Techshop, Open Factory, Repair Café, Média Lab, Info Lab, innovation Lab, Living Lab) qui fait référence à la fois aux activités pratiquées à titre principal et aux communautés dont se revendiquent les acteurs.

Ce référentiel est amené à évoluer, son évolution sera l'œuvre commune de la Région et des membres du réseau.

Cette labellisation permet donc à ces organisations :

- de participer au réseau des Living PACA Labs ;
- de bénéficier de la notoriété du réseau Living PACA Labs ;
- de bénéficier des animations du réseau Living PACA Labs ;
- de participer à la co-construction de l'animation du réseau des Living PACA Labs ;
- de participer à l'évolution du référentiel Living PACA Labs ;
- de concourir aux appels à projets du volet Living PACA Labs<sup>10</sup>.

## 3. Modalités de mise en œuvre de l'AMI

---

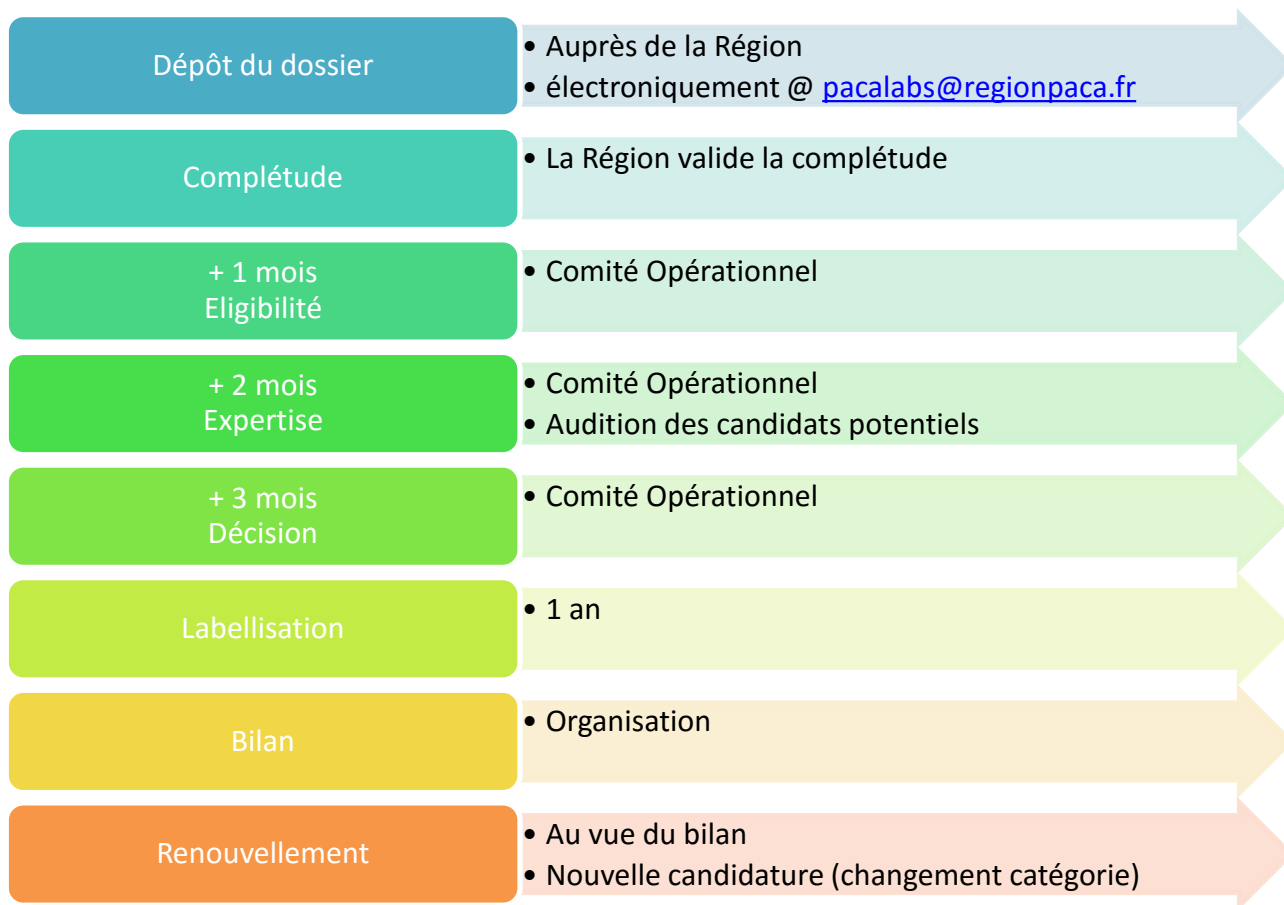
Cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert « au fil de l'eau » et non thématique.

## 4. Processus de candidature

---

---

<sup>10</sup> En fonction des critères définis dans le règlement d'intervention



## 5. Eligibilité des candidats

Sont éligibles toute organisation y compris les groupements de personnes sans structure juridique.  
Ne sont pas éligibles les individus.  
Les organisations doivent être localisées<sup>11</sup> en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## 6. Critères de Sélection

Au-delà de l'éligibilité des candidats, de leur recevabilité administrative, chaque dossier fera l'objet d'une expertise.

Cette expertise est réalisée par les membres du Comité Opérationnel Living PACA Labs.

Les critères<sup>12</sup> de labellisation sont les suivants :

- (1) La qualité du dossier
- (2) L'engagement à développer son activité dans la durée
- (3) L'engagement à participer au réseau des Living PACA Labs
- (4) Un collectif d'usagers mobilisés sur la thématique de la mention choisie
- (5) Le respect des prérequis de(s) la mention(s) choisie(s) telle(s) que définie(s) dans le référentiel Living PACA Labs
- (6) Exercer les activités de(s) la mentions choisie(s) à titre principal.

<sup>11</sup> Les entreprises doivent avoir une activité (emplois, chiffre d'affaire) au sein de la région, les autres personnes morales doivent être domiciliée en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

<sup>12</sup> Se référer au référentiel LivingPACALabs

## 7. Procédure de sélection

---

Dans le cadre de la procédure de sélection, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pourra prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toute précision qu'elle jugera utile et se réserve le droit de demander toute pièce qui lui semblera nécessaire pour l'instruction du dossier.  
Le Comité Opérationnel est souverain dans ses décisions.

### 7.1. Dépôt du dossier

---

Le candidat doit déposer le dossier de candidature et les documents annexes au format numérique dans un fichier compressé au format zip à l'adresse [pacalabs@regionpaca.fr](mailto:pacalabs@regionpaca.fr). Le fichier ne doit pas dépasser 10 Mo.

Le dossier de candidature doit être au format pdf.

Le dossier de candidature doit être accompagné des éléments suivants :

- L'habilitation de la personne signataire à engager sa structure ;
- Pour les entreprises et les associations :
  - Attestation certifiant que l'organisme est régulièrement créé / déclaré ;
  - Pour les entreprises - Extrait Kbis de moins de 3 mois en original ;
  - Pour les associations – Les documents justifiant de la déclaration de l'association et ceux attestant des dernières modifications ;
  - Copie des statuts signés ;
  - Attestation relative à la régularité de la structure vis-à-vis de ses obligations fiscales et sociales ;
- Numéro de SIRET et code NAF.

### 7.2. Eligibilité des dossiers

---

Les services de la Région ou son opérateur examinent la complétude du dossier. Si le dossier est incomplet la Région demande au candidat les éléments manquants. L'instruction du dossier est suspendue dans l'attente de ces éléments. A l'issue d'un délai d'un mois, si les pièces demandées n'ont pas été fournies ou sont insatisfaisantes le dossier est déclaré inéligible.

Le Comité Opérationnel Living PACA Labs détermine l'éligibilité des candidatures au vue des critères d'éligibilité.

Pour les candidatures déclarées inéligibles, le processus de sélection s'achève à ce stade. Une nouvelle candidature pourra cependant être déposée ultérieurement par les candidats.

### 7.3. Sélection des candidatures

---

Le Comité Opérationnel Living PACA Labs examine les dossiers de candidatures éligibles au regard des critères de sélection.

Il peut pour cet examen faire appel à des experts externes.

Les candidats dont les dossiers sont susceptibles d'être labellisés peuvent être auditionnés par le Comité Opérationnel.

Cette audition doit permettre aux candidats de se présenter, de présenter leur dossier et de répondre aux interrogations et/ou aux incertitudes qui n'ont pu être éclairées par son analyse. S'il est jugé nécessaire, une visite des lieux peut également être demandée par le Comité Opérationnel.

### 7.4. Attribution du Label

---

A l'issue de la sélection des candidatures, le Comité Opérationnel Living PACA Labs peut choisir de ne pas labelliser l'organisation ou d'attribuer le label Living PACA Labs assortie de(s) la mention(s) demandée(s) ou dans une(d') autre(s) correspondant mieux aux critères de sélection.

La labellisation que si chacun des critères énumérés ci-dessus est satisfait.

## 8. Bilan

---

En fin d'année le bénéficiaire du label Living PACA Labs fait parvenir à la Région son bilan d'activité.

## 9. Renouvellement

---

Le label est acquis pour l'année au cours de laquelle il a été attribué et pour l'année calendaire<sup>13</sup> suivante. Le bénéficiaire peut, à l'occasion de la transmission de son bilan d'activité, faire la demande de renouvellement avec (la) les même(s) mention(s), voire en demander de nouvelle(s). Ce renouvellement et l'accès à de nouvelle(s) mention(s), après accord du Comité Opérationnel, sera acquis pour une durée d'une année calendaire.

## 10. Cessation de la labellisation

---

Faute de demande de renouvellement ou dans le cas où l'organisation ne fournit pas son bilan d'activité, le bénéficiaire cesse d'être labellisé à l'échéance de sa labellisation.

Le bénéficiaire peut renoncer à tout moment à la labellisation, il informe la Région par courrier recommandé de sa décision.

La Région, au constat du non-respect des critères de labellisation par le bénéficiaire, décidera de lui retirer le label ou de lui proposer sa labellisation avec de nouvelle(s) mention(s). Le Comité Opérationnel Living PACA Labs prend cette décision après une tentative infructueuse de conciliation avec le bénéficiaire.

## 11. Engagement des bénéficiaires

---

Dans un souci de performance du dispositif, il est demandé aux bénéficiaires de s'engager sur un certains nombres de points. Tout bénéficiaire devra :

- a) A accepter sans réserve le règlement d'intervention Living PACA Labs en vigueur et les éléments indiqués dans les autres documents relatifs à l'appel à manifestations d'intérêt et des ceux concernant l'appel à projets, notamment les guides du candidat et cadres de réponse ;
- b) Mettre en œuvre son projet conformément aux éléments mentionnés dans le dossier de candidature ;
- c) Participer aux actions du réseau ;
- d) Faire la promotion du label et du programme PACA Labs dans sa communication.
- e) Intervenir et témoigner de sa démarche dans le cadre des animations du Réseau PACA Living Labs, y compris être ouvert à répondre aux interrogations des nouveaux membres du réseau ;
- f) Fournir à la fin du projet un bilan quantitatif et qualitatif en fin d'année.
- g) Répondre aux sollicitations de la Région et de ses opérateurs dans le cadre : des enquêtes de suivi et d'impact du programme PACA Labs, du programme de recherche / action, des opérations de communication pour une durée de cinq ans à compter de la date d'achèvement du projet.
- h) A autoriser le Conseil Régional et ses opérateurs à communiquer sur les lieux labellisés, les projets soutenus et faire état de leur bilan de réalisation et des résultats obtenus, pendant la durée du label et du projet et pendant une période de 5 ans suivant leur achèvement ;
- i) A associer la Région à toute opération de communication pendant la durée du label et du projet et pendant une période de 5 ans suivant son achèvement.

---

<sup>13</sup> Du premier janvier au trente-et-un décembre.



- j) Respecter les obligations législatives et réglementaires en vigueur ;

## 12. Se faire accompagner

---

Afin de faciliter votre démarche, nous vous aiderons, dans la mesure de nos moyens, afin que vous puissiez développer votre projet et profiter des dynamiques collectives induites par l'effet réseau. N'hésitez pas à nous contacter afin que nous vous rencontrions.

## 13. Vos interlocuteurs

---

Pour tout renseignement sur l'éligibilité de votre projet contacter l'ARII ou la Région.  
Une question sur le programme PACA Labs : contacter la Région.

**ARII :**

Rodolphe UHLMANN

Responsable Innovation

Tel : 06 20 96 13 02

[uhlmann@mediterranee-technologies.com](mailto:uhlmann@mediterranee-technologies.com)

**Région Provence-Alpes-Côte d'Azur :**

Brice LACOMETTE

Chef de projet Innovation Numérique – PACA Labs

[pacalabs@regionpaca.fr](mailto:pacalabs@regionpaca.fr)

## 14. Références

---

Les éléments listés ci-dessous constituent un corpus de références réglementaires et méthodologiques. Les candidats doivent s'y référer.

- Délibération n° [14-313](#) du 25 avril 2014 relative à [l'évolution du dispositif PACA Labs](#)
- Délibération n° [14-1309](#) du Conseil régional en date du 12 décembre 2014 relative aux [dispositifs du programme « PACA Labs »](#)
- Délibération n° du 24 juin 2016 relative au règlement d'intervention du dispositif Living PACA Labs du programme PACA Labs
- Le référentiel Living PACA Labs.
- Le [guide de l'innovation centrée-usagers](#)
- [La page dédiée à Living PACA Labs](#)

Les candidats pourront également prendre connaissance du [guide « Innovation Nouvelle Génération : un nouveau regard sur l'innovation »](#) de Bpifrance. Cet ouvrage "Innovation Nouvelle Génération" incarne ce changement de regard et propose un référentiel nourri d'exemples concrets et porteur d'une approche multidimensionnelle de l'innovation.

## 15. Calendrier de l'appel à manifestation d'intérêt

---

Le présent appel à manifestation d'intérêt est ouvert à compter du 27/06/2016